

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-EMILE

REGLEMENT NO 135 AMENDANT LE REGLEMENT D'URBANISME
NO 86

Attendu que la municipalité de St-Emile possède un règlement d'urbanisme.

Attendu qu'il y a lieu que la municipalité adopte ce règlement à ses besoins.

Attendu que par le règlement 86 et ses amendements le boulevard Lapierre et la rue Vézina à l'intérieur de la zone no 10 sont reconnus d'usage commercial.

Il est proposé par Gordie Vézina

secondé par Ernest Beaulieu

et résolu que ce présent règlement portant le no 135 soit adopté comme suit:

Le règlement 86 et ses amendements est modifié pour ajouter dans les usages permis dans la zone 10, la classe 44 "Commerces de détail de spécialités".

Les usages de cette classe devront se conformer à toutes les prescriptions du règlement no 86 en particulier sur les usages commerciaux.

Donné à St-Emile le 1 ^{mars} ~~février~~ 1976.

[Signature]
Maire

Georges Henri Feiland
Secrétaire-trésorier

approuvé 15/3/76
J.H.F.



Service du greffe et des archives
Division des archives

Feuille témoin

Titre du document :
Règlement 135

☐ Page (s) manquante (s) du document

Indiquer la (les) page (s) manquante (s) :

☒ Document (s) manquant (s) : Préciser si nécessaire : Avis public

☐ Document non numérisé. Préciser la raison :

☐ Document impossible à numériser parce trop pâle

☐ Document illisible

☐ Plan de format non standard :

Localisation actuelle du plan :

☐ Document dont le support ou le format ne permet pas la numérisation . Indiquer pourquoi et le lieu de conservation du document original :

☐ Autre

Date du constat : 2005-11-07